

SIE 2018 VERDISSEMENT

Éléments situés sur ou jouxtant la surface arable (**les éléments sur les prairies ne seront pas pris en compte**).

Éléments	Surface ml=mètre linéaire	Surface équivalente SIE	Critères
Jachère	1 ha	1 ha	Durée minimum de 6 mois (au moins jusqu'au 31/08) Pas de produits phytos
Culture fixatrice d'azote	1 ha	0.7 ha	Luzerne cultivée, pois, féverole, sainfoin, lentille... Pas de produits phytos
CIPAN, cultures dérobées	1 ha	0.3 ha	Semée entre le 1/07 et le 30/09/18 en mélange d'espèces (au moins 2 espèces différentes) Durée minimum de 8 semaines Pas de produits phytos
Haie, bande boisée	1 ml	10 m ²	Largeur ≤ 10 m
Bande tampon	1 ml	9 m ²	Largeur ≤ 10 m
Bordure de champ	1 m ²	9 m ²	Largeur mini 1 m maxi 20m, pas de production
Bande d'ha admissible en lisière de bois non productif	1 ml	9 m ²	Largeur mini 1 m, maxi 5m
Bande d'ha admissible en lisière de bois productif	1 ml	1.8 m ²	Largeur mini 1 m, maxi 5 m Pas de produits phytos
Arbre isolé	1 arbre	30 m ²	
Alignement d'arbre	1 ml	10 m ²	
Bosquet, groupe d'arbres	1 m ²	1.5 m ²	Surface maxi de 0.3 ha
Surface boisée	1 m ²	1 m ²	
Fossé, cours d'eau	1 ml	6 m ²	Largeur ≤ 6m
Marre, étang	1 m ²	1.5 m ²	Surface maxi de 0.10 ha
Taillis à courte rotation	1 m ²	0.3 m ²	Espèces indigènes, sans engrais ni phyto
Agroforesterie	1 m ²	1 m ²	Moins de 100 arbres /ha et aidé au titre du 2 ^e pilier de la PAC
Mur traditionnel en pierre	1 ml	1 m ²	Pierre naturelle hauteur mini 0.5 m maxi 2 m

Dérogation : exploitation de moins de 15 ha ou plus de 75 % de la SAU en prairies, jachères, légumineuses et terres arables restantes représentant moins de 30 ha.